

Commissaire Technique (B au minimum) :	M. QUERU William M. OLLIVIER Claude	Licence n° 14922 Licence n° 16353	1314 1303
Commissaires techniques Adjoints C :	M. LEGROS Didier M. TOUPET Michel	Licence n° 180481 Licence n° 40894	1305 1314
Chargés des relations avec les concurrents :	M. LETELLIER Rémy	Licence n° 17209	1305
Chronométrateurs B :	M. HAREL Hervé	Licence n° 230034	1314

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	le 15 novembre 2021, à minuit.
Publication de la liste des engagés	le 18 novembre 2021.
Vérifications administratives :	le samedi 20 novembre 2021, de 16 h 00 à 19 h 30. le dimanche 21 novembre 2021, de 07 h 30 à 08 h 45.
Lieu :	parking piste de karting de LESSAY.
Vérifications techniques :	le samedi 20 novembre 2021, de 16 h 00 à 19 h 30. le dimanche 21 novembre 2021, de 07 h 15 à 09 h 00.
Lieu :	parking du Karting.
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	le dimanche 21 novembre 2021, à 08 h 00.
Lieu :	bureau du Karting.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	à 09 h 15.
Essais non chronométrés :	le dimanche 21 novembre 2021, de 08 h 15 à 09 h 15.
Essais chronométrés :	le dimanche 21 novembre 2021, de 09 h 45 à 11 h 00.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	à 11 h 15.

Course :

- 1^{ère} manche : le dimanche 21 novembre 2021, à partir de 11 h 15.
- 2^{ème} manche : le dimanche 21 novembre 2021, à partir de 13 h 45.
- 3^{ème} manche : le dimanche 21 novembre 2021, à l'issue de la 2^{ème} manche.
- 4^{ème} manche : le dimanche 21 novembre 2021, à l'issue de la 3^{ème} manche (sous réserve du nombre de concurrents et règles sanitaires).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 21 novembre 2021, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : salle du karting.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition, sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : parc Concurrents.

Remise des prix, le dimanche 21 novembre 2021, à 19 h 00, lieu : salle du karting (sous réserve des règles sanitaires).

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : Garage GUERIN

Adresse : 4 bis la chasse au Clair – 50700 SAINT JOSEPH.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit à 09 h 00.

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir article R 331.10 et A 331.32 du Code du Sport.

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

M. GUERIN Bruno

5 résidence Diderot

TOURLAVILLE

50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Tél. : 06.34.77.14.32 / mail : sasguerin@outlook.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants, fixé à l'article 4.1P., aura été atteint, et au plus tard, le 15 novembre 2021, à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 190.00 €, réduits à 95.00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être correctement remplis et être accompagnés des frais de participation par chèque, pour éviter, le jour de l'épreuve, la manipulation de liquide, à cause du Covid-19. Merci pour votre compréhension.

Si, quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes :
Loisir, VHC, Classic et Fol Car.

Pour les pilotes Fol Car, une licence à la journée (TPRS) est obligatoire.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. ECHAPPEMENT

Voir règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement Standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Néant.
- Publicité optionnelle : Néant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du Code du Sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 2^{ème} Slalom Normand de LESSAY a le parcours suivant (voir plan).

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches (sous réserve).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : entrée piste de karting.

Arrivée : sortie piste de karting.

Longueur du parcours : 1 900 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'extérieur du site du karting.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13 h 00, le samedi 20 novembre 2021

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2P.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course, au parc départ : affichage au secrétariat.
- Pendant les vérifications, au parc des vérifications : affichage au secrétariat.
- Pendant le délai de réclamation, après l’arrivée : au secrétariat.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents, sur le tableau d’affichage, leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls, les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : salle du parking, de 07 h 00 à 20 h 00.

Téléphone de permanence : 06 34 77 14 32.

Centre de secours le plus proche : centre de secours de LESSAY.

Lieu : LESSAY ; téléphone : 18 ou 112.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

Conforme au règlement standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

ORDRE DE DEPART

FS/FC ; F2000 ; N/FN/R ; A/FA/R ; GT ; GTTS ; CM/CNF/CN ; DE.

Les voitures du groupe **Loisir, VHC, Classic et Fol Car** partiront avant le slalom moderne.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au règlement standard des slaloms.

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée Pénalité de 2 secondes par quille
- Chicane manquée **ou erreur de tracé**..... **Non prise en compte de la manche**
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée..... 10 secondes de pénalité
- Ordre de passage non respecté dans la manche..... 5 secondes de pénalité
- Non présence de la voiture au parc fermé d’arrivée..... Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleur manche.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors loisir, VHC ,Classic et Fol Car)
- 1 classement général féminine
- 1 classement pour chacun des groupes, comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu, conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Néant.

10.2P. PRIX

Néant.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe ou un lot de la façon suivante :

- Aux trois premiers au scratch.
- Aux trois premiers de groupe et classe.
- Aux commissaires de piste.
- A la première féminine.
- Au premier des Loisir / VHC / Classic / Fol Car.

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir article 1.2P.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des coupes aura lieu le 21 novembre 2021, vers 19 h 00, au secrétariat du karting (sous réserve des règles sanitaire).